



## erreur de marchandise de la part du commerçant

Par **nise74**, le **01/04/2010** à **21:41**

Bonjour,

j'ai acheté un ordinateur la semaine dernière et je viens de recevoir une lettre recommandée de la part du commerçant qui m'informe que l'ordinateur que j'ai n'est pas celui qui m'a été facturé. Après vérification, le commerçant m'a donné un ordinateur plus cher que celui facturé. Il me demande donc de rapporter le matériel sinon la garantie ne peut pas s'appliquer en cas de problème.

A-t-il le droit de me refuser la garantie? Suis-je obligée de rendre le matériel?

Merci.

Par **razor2**, le **06/04/2010** à **08:14**

La facture ne correspond pas à l'appareil. Si celui ci à un problème et que vous le ramenez pour la garantie avec une facture qui ne correspond pas au produit ramené, bien évidemment, la garantie ne s'appliquera pas. Maintenant, à vous de voir si vous prenez le risque de garder l'ordinateur. Moi, je le ramènerai après avoir négocié un geste commercial du vendeur pour cette erreur...